



Valider trois trimestres manquants

Par **marcopolo36**, le **30/03/2008 à 18:44**

je suis agé de 59 ans ; j'ai exercé toute ma carrière comme , commerçant independant cotisant a la caisse des commerçants, puis gérant de sarl cotisant comme cadre salarié au regime general, puis en dernier , horticulteur cotisant a la M.S.A. j ai cédé mon entreprise depuis 2004 et je me suis inscrit au ASSEDIC comme chomeur non indemnisé; je pensais ainsi valider des trimestres manquants pour ma retraite mais aujourd'hui la MSA refuse de valider les trois trimestres manquants pour obtenir ma retraite a taux normal ; la MSA me refuse aussi la possibilité de racheter ces trois trimestres. que puis je faire ? accepter une retraite a taux minoré ? ou reprendre une activité professionnelle pour trois trimestres ? ou puis je obtenir la validation ou la possibilité de rachat par une des trois caisses en introduisant un recours ?

Par **VJ1953**, le **01/04/2008 à 09:44**

Bonjour,

Je connais quelqu'un qui était dans la même situation que vous et il a fait des travaux saisonniers pour valider ses trimestres. Il est dans une région arboricole et a donc fait de l'éclaircissage, de la cueillette. Vous pouvez trouver autre chose mais la MSA bloque parce qu'il y a eu des abus.

Une autre personne est passé de justesse parce qu'elle avait racheté des cotisations et a pu prouver sa bonne fois avec deux témoins et ses bulletins de paye. L'employeur avait "oublié" de cotiser.

Bon courage à vous. Cette retraite nous en fait voir de toutes les couleurs.